

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
RAPPORT ANNUEL – ANNEE 2019
Décret n° 95-635 du 6/5/95 – Annexé au BP 2020

Situation du service en 2019 :

1 080 abonnés raccordés ou raccordables au réseau sur 1 706 abonnés.

176 599 m³ facturés = 329 150,57 € HT (dont 74 118 € HT d'abonnement).

En 2019, un excédent de fonctionnement de 1 130 994,07 € a été dégagé (pour mémoire 992 205,87 € en 2018). Il sera affecté en totalité à la section de fonctionnement pour 2020.

Cette provision permettra de réaliser en auto financement de futures tranches d'extension ou de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif.

Le programme pluriannuel de curage de l'ensemble du réseau d'assainissement sera poursuivi.

Une étude générale sur le réseau d'assainissement, qui pourra être subventionnée pour partie par l'Agence de l'Eau, sera lancée en 2020. Cette étude fera l'objet d'un appel d'offre.

Comme préconisé par le SATESE, des travaux ont été effectués en 2019 sur les postes de relèvement situés chemin de l'étang et ZI route du Crotoy, ceux-ci ont aussi été équipés de mise en télésurveillance. L'ensemble des six postes du réseau sont maintenant équipés. Le redimensionnement du poste situé route de Saint-Firmin sera à étudier en cas d'extension de l'urbanisation.

En 2019, les aérateurs du pont brosse de la STEP ont été remplacés.

En 2020, des travaux sont prévus sur le clarificateur de la STEP et la pose d'un nouveau pluviomètre.

Consécutivement au Covid-19, les boues stockées à la STEP depuis le début de la crise sanitaire ne pourront être évacuées par la filière habituelle (épandage). Ces boues (entre 700 et 800 m³) seront hygiénisées sur place avant d'être évacuées vers un centre de valorisation. Cette opération exceptionnelle sera financée sur le budget de fonctionnement.

Compte tenu des éléments cités précédemment, les tarifs actuels peuvent être maintenus comme suit pour 2020 :

- | | |
|--|---------|
| ▪ 1 ^{ère} tranche de 0 à 20 m ³ | 2.20 € |
| ▪ 2 ^{ème} tranche de 21 à 100 m ³ | 2.15 € |
| ▪ 3 ^{ème} tranche > à 100 m ³ | 2.10 € |
| ▪ Abonnement fixe annuel assainissement | 70.00 € |
| ▪ Redevance « modernisation des réseaux de collecte » = 0.21€/m ³
Redevance appliquée aux abonnés raccordés ou raccordables au réseau assainissement collectif (pour mémoire 0,21 €/m ³ en 2019, soit 25 125,00 € perçus et reversés à l'Agence de l'Eau) | |
| ▪ TVA 10 % applicable à toutes les opérations relatives à la fourniture et à l'évacuation de l'eau | |

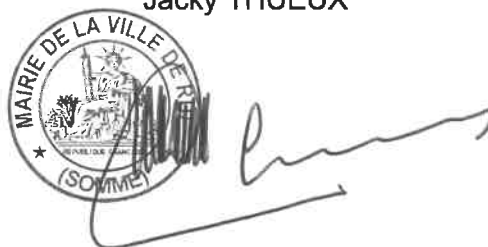
Les analyses effectuées sur le réseau et sur la STEP par Eurofins, Astradec, A.M.P. et le Satege se révèlent être conformes et respectent les seuils réglementaires.

La commune a renouvelé en décembre 2019 et pour une durée de 3 ans sa convention de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif » avec l'AMEVA.

Pour rappel, le conseil municipal, à l'unanimité, dans sa séance du 27 mars 2019, a décidé de ne pas transférer les compétences eau et assainissement à la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre au 1^{er} janvier 2020.

Présenté au conseil municipal lors de sa séance du 29/06/2020.
Adopté par 23 POUR

Le maire,
Jacky THUEUX

The image shows the official circular stamp of the Mayor of the City of Ponthieu (Somme). The stamp features the text "MAIRIE DE LA VILLE DE PONTHEU" around the top and "SOMME" at the bottom. In the center is a coat of arms. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in dark ink, which appears to be "Jacky Thueux".